

L'Unaforis et les associations de directeurs réfléchissent ensemble à la réforme des niveaux II et I

En quoi la réforme des diplômes du travail social, qui doit entrer en vigueur à la rentrée 2018, répond-elle aux enjeux auxquels sont confrontés les directeurs d'établissement ? La réingénierie des formations va-t-elle entraîner des bouleversements dans leur façon d'aborder la gestion des compétences ?

Ces questions ont fait l'objet, le 9 juin, d'une table ronde organisée par l'Association de directeurs, cadres de direction du secteur social, médico-social et sanitaire (ADC), réunissant l'Unaforis (Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale), l'Andesi (Association nationale des cadres du social), la Fnades (Fédération nationale d'associations de directeurs d'établissements et services des secteurs sanitaire, social et médico-social sans but lucratif) et le GNDA (Groupement national des directeurs généraux d'associations). Les participants ont décidé d'engager une réflexion commune et l'ADC s'apprête à diffuser une « position politique » qui pourrait être portée collectivement, en vue de peser sur les orientations à venir. « La réingénierie des diplômes va impacter la vie des établissements », atteste Daniel Carasco, le nouveau président d'ADC (voir encadré ci-contre). Il déplore « un manque de concertation » des représentants des directeurs sur ces questions, tandis que Diane Bossière, déléguée générale de l'Unaforis, s'inquiète de la participation des employeurs « à l'expression des besoins en compétences ».

À la suite du plan d'action en faveur du travail social et du développement social, les travaux de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC) ont abouti en septembre 2016 à « un schéma directeur des formations sociales » qui

fait accéder au niveau II les cinq diplômes actuellement de niveau III et organise les formations en trois filières – « éducative », « sociale », « famille-petite enfance » –, auxquelles s'ajoute une filière transverse « management ». La nouvelle architecture intègre l'attribution du grade licence aux niveaux II, sans recréer de niveau III, hormis pour la branche de l'aide à domicile (diplôme d'encadrement de proximité). En vue de la mise en œuvre des formations aux cinq diplômes renouvelés dès septembre 2018, la CPC devrait avoir validé l'ensemble de leurs référentiels à la fin de l'année. Le comité de coordination des cinq groupes de travail (un par diplôme) devait, le 15 juin, commencer à se pencher sur la question du socle commun des futures formations de niveau II, dans l'idée d'une spécialisation progressive sur les trois années d'études.

Quelles compétences pour l'encadrement ?

Si la CPC, dont le rapport de 2016 est le fruit d'un consensus, a jusqu'ici avancé de manière prudente sur la question, les clivages risquent de ressurgir au moment d'entrer dans le vif du sujet. « Peut-on encore raisonner dans une logique "experts contre managers" ? », interroge Diane Bossière. La déléguée générale de l'Unaforis s'inquiète que, à ce stade des travaux sur le socle commun,

« le sujet de la coordination [ne soit] pas suffisamment débattu, alors qu'il aura un impact sur la manière de positionner les professionnels dans les institutions et dans les conventions collectives ». Parmi les organisations syndicales notamment demeure la crainte de voir le management d'équipes l'emporter sur la relation avec l'utilisateur. « Or, les trois aspects de la coordination, autour de la personne, d'un projet, d'une équipe, doivent selon nous apparaître d'une manière ou d'une autre dans les référentiels », souligne Diane Bossière. Il s'agit donc de décider si les professionnels devront être dotés d'une part de compétence en management ou non.

Autre enjeu : la structuration de la filière « management » et la définition des compétences attendues pour les métiers de l'encadrement. « Le Caferuis [certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale], intégré à la filière management et que nous voulions voir reconnaître au niveau master 1, n'est pas retravaillé en même temps que les futurs diplômés de niveau II », regrette Diane Bossière. Elle rappelle la volonté de l'Unaforis de travailler sur une offre de « formation lisible », du niveau V au niveau I, en vue de conserver une « ossature généraliste » des diplômes sociaux, « dans un environnement de licences et de masters spécialisés ».

Nominations

Daniel Carasco, directeur de la maison d'enfants La Providence, à Nîmes (Gard), a été élu, le 9 juin, président de l'Association de directeurs, cadres de direction du secteur social, médico-social et sanitaire (ADC). Il succède à Jean-Luc Perioli, qui a occupé ce poste pendant trois ans. Auparavant vice-président de l'association, Daniel Carasco est également consultant, en particulier sur les questions d'évaluation externe et de projet institutionnel en maison d'enfants à caractère social. Après avoir été six ans éducateur spécialisé, il a été chef de service pendant huit ans, avant d'exercer la fonction de directeur à La Providence à partir de 2000, année d'obtention de son Cafdes (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale). •

foisonnants ». Selon la direction générale de la cohésion sociale, « *le chantier du Caferuis [actuellement de niveau II] et des niveaux I sera lancé fin 2018, quand les nouveaux diplômés de niveau II seront sur les rails*, explique la déléguée générale de l'Unaforis. *Cela peut devenir une opportunité si l'on profite de cette année pour alimenter le prochain dossier en le préparant à l'avance, avec des propositions, si possibles communes.* »

La démarche suppose une réflexion préalable sur les besoins attendus, au service de l'utilisateur et de l'établissement. Pour François Noble, directeur de l'Andesi, la logique de compétences devrait primer sur celle des niveaux de formation : « *Si l'on ne touche pas au décret [du 19 février 2007] sur la qualification des directeurs, demain, un éducateur spécialisé pourra diriger un établissement* » selon les critères prévus pour les niveaux II. Selon lui, la définition de l'identité spécifique du métier de directeur implique la modification de ce texte. Une identité qui doit tenir compte de l'évolution du paysage social et médico-social, sachant que, notamment, « *les CPOM [contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens] changent nos organisa-*

tions », souligne Marc Monchaux, coprésident du GNDA. Avec, également, une transformation des fonctions de direction dans les sièges associatifs.

Une dévalorisation du Caferuis ?

Les directeurs craignent aussi de voir la reconnaissance au niveau II des diplômés de travailleurs sociaux (pour les étudiants sortis de formation à partir de 2021) entraîner une confusion dans les organisations, avec des paramètres budgétaires qui pourraient avoir des incidences dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). « *Le coût du passage au niveau II du diplôme d'éducateur spécialisé, par exemple, pourrait conduire à embaucher à un niveau inférieur, ce qui aura un impact sur les qualifications et tout le schéma de la profession éducative* », estime Jean-Luc Perioli, ancien président de l'ADC. Dans le même temps, les professionnels concernés par les cinq diplômes rénovés « *ont besoin d'un niveau de formation correspondant à des situations de plus en plus compliquées* », pointe Michel Defrance, ancien président de la Fnades, qui défend la distinction entre « *diplômes "métiers" et diplômes*

d'encadrement ». Selon l'ADC, l'état actuel de la filière « *management* », à réformer, pourrait aussi compliquer la tâche des dirigeants. « *Les cadres intermédiaires vont venir se percuter avec les prochains niveaux II, ce qui va questionner l'ensemble de l'organisation*, ajoute Jean-Luc Perioli, selon qui il faut également revoir le contenu du Cafdes (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale) pour l'adapter à la réalité du terrain. « *Faire monter les diplômés de niveau III au niveau II conduit à dévaloriser le Caferuis* », abonde Frédéric Hoibian, coprésident du GNDA, qui s'interroge également sur les tensions sociales qui pourraient découler du manque de positionnement clair de ce diplôme.

Autre sujet : le rôle de la formation continue. « *On ne fera pas tout entrer dans la formation initiale* », souligne Diane Bossière. La déléguée générale de l'Unaforis appelle à une réflexion sur des besoins en compétences élargies : « *Le fait que l'on fasse partie de l'économie sociale et solidaire nous fait nous ouvrir à d'autres partenaires qui portent une conception plus large de la définition de la dirigeance associative* ». ■ M. LB.

EXCLUSIVEMENT
POUR VOUS !

(RE)DÉCOUVREZ
www.ash.tm.fr

NOUVELLE VERSION



actualités sociales hebdomadaires
www.ash.tm.fr

ASH